

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 332****28 février 2002****SOMMAIRE**

<b>A.Z. Com S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>15908</b>	<b>Kronospan Holdings, S.à r.l., Soleuvre</b> . . . . .	<b>15912</b>
<b>Auchan Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15894</b>	<b>LD Luxembourg Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15928</b>
<b>B Barr Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15913</b>	<b>Liko Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15896</b>
<b>BBA Row Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15928</b>	<b>Marca Trade Luxembourg S.A., Dondelange</b> . . . . .	<b>15920</b>
<b>Beauritz S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15897</b>	<b>Moonraker S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15893</b>
<b>Black River S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15915</b>	<b>Moonraker S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15893</b>
<b>Business Development S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15896</b>	<b>Musicont S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15890</b>
<b>Business Invest Gestion S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>15916</b>	<b>Nettoyages Vitres, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>15895</b>
<b>Coltivazione Sperimentale Tartufi Luxembourg, S.à r.l., Windhof</b> . . . . .	<b>15923</b>	<b>Norman In Progress S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15909</b>
<b>Conseil Europe S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15915</b>	<b>Norman In Progress S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15909</b>
<b>Cristallini Immobiliare S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15913</b>	<b>Norman International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15910</b>
<b>Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15914</b>	<b>Orefi International Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15910</b>
<b>Dipro, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15908</b>	<b>Panacea S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15912</b>
<b>Eclat Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15912</b>	<b>Perfa Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15916</b>
<b>Edipresse International, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15913</b>	<b>Prianon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15917</b>
<b>Edipresse International, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15913</b>	<b>Project Info S.A.</b> . . . . .	<b>15917</b>
<b>Elbo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15910</b>	<b>Project Info S.A.</b> . . . . .	<b>15917</b>
<b>(L')Epicerie, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15894</b>	<b>Queensland S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15896</b>
<b>Eukla Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15914</b>	<b>R.M.C., Restaurant Maurizio Clausen, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15924</b>
<b>Eurosanté S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15909</b>	<b>Résidence Belle Vue SCI, Dudelange</b> . . . . .	<b>15922</b>
<b>Fineuroinvest, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15910</b>	<b>Safiges S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15896</b>
<b>Foncilux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15918</b>	<b>Sevico, Services Investment Co S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15909</b>
<b>GL Consulting S.A., Dudelange</b> . . . . .	<b>15914</b>	<b>Sherwood, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15918</b>
<b>Guidant Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15897</b>	<b>Steil-Kranarbeiten, S.à r.l., Wasserbillig</b> . . . . .	<b>15890</b>
<b>Helora Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15911</b>	<b>Steil-Manu, S.à r.l., Frisingen</b> . . . . .	<b>15891</b>
<b>Helora Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15911</b>	<b>Steil-Manu, S.à r.l., Frisingen</b> . . . . .	<b>15893</b>
<b>Hutchison Ports Netherlands, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15924</b>	<b>Stoil S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15916</b>
<b>IBP, International and Regional Business Planning Cy, S.à r.l., Leudelange</b> . . . . .	<b>15894</b>	<b>Thebani S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15915</b>
<b>Immo Trading Concept S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15919</b>	<b>Toucan Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15918</b>
<b>Ines S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15895</b>	<b>Transvalor S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15919</b>
<b>Italian Central Food S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15917</b>	<b>Tunturyl S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15912</b>
<b>K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15893</b>	<b>V.L. Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15908</b>
<b>Karlan International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15911</b>	<b>VENTEC, Venture Technologies Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15894</b>
<b>Karlan International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15911</b>	<b>William Finance S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15894</b>
<b>Kinabalu Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15895</b>	<b>Windmill S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15916</b>
<b>Kinabalu Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15895</b>		
<b>Koremar S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15890</b>		

**KOREMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 38.842.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 210 du 19 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOREMAR S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(69907/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**MUSICONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 10.759.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 27 février 1973, acte publié au Mémorial C n° 75 du 2 mai 1973, modifiée par-devant Maître Franck Baden, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 37 du 27 février 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 octobre 1981, acte publié au Mémorial C n° 1 du 4 janvier 1982, modifié par-devant le même notaire en date du 26 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 600 du 17 décembre 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 123 du 14 mars 1997. Le capital a été converti en EUR en date du 17 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUSICONT S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(69908/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 2, Val Fleuri.

H. R. Luxemburg B 36.440.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundeins, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen

Frau Birgit Steil, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Zu den Tannen 10 (Deutschland).

Welche Komparentin ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l., mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, Val Fleuri 2, R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 36.440, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 341 vom 17. September 1991, und deren Statuten wurden abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar André Schwachtgen am 6. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 333 vom 3. August 1992, durch Urkunde aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder am 26. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 77 vom 24. Februar 1995 und durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 140 vom 12. Februar 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Komparentin erklärte die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l. zu sein und ersuchte den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaft STEIL-KRANARBEITEN S.à r.l. mit der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-MANU, mit Sitz in L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman, zu fusionieren, durch Einverleibung der erstgenannten Gesellschaft in die Gesellschaft STEIL-MANU, rückwirkend zum 30. September 2001.

*Zweiter Beschluss*

Die Fusion geschieht durch das Einbringen sämtlicher Aktiva und Passiva, ohne Ausnahme und Reserve, der Gesellschaft STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l. in die Gesellschaft STEIL-MANU, so wie dieselben sich aus der Fusionsbilanz vom 30. September 2001 ergeben.

Dieses Einbringen erfolgt unter folgenden Bedingungen:

1) Die absorbierende Gesellschaft erhält das Eigentum sämtlicher der einverleibten Gesellschaft gehörenden Güter vom 30. September 2001 angerechnet; die Güter werden übertragen in dem Zustande in welchem sie sich dermalen vorfinden.

2) Die absorbierende Gesellschaft führt alle Verträge und Abmachungen weiter, welche die einverleibte Gesellschaft abgeschlossen hat, wie Mietverträge und Versicherungen, Arbeitsverträge oder andere, und ist subrogiert in sämtliche bestehenden Forderungen und Schulden der einverleibten Gesellschaft gegenüber Dritten.

3) Die absorbierende Gesellschaft muss sämtliche Passiva der einverleibten Gesellschaft begleichen.

*Dritter Beschluss*

Als Gegenleistung dieses Einbringen werden der Gesellschafterin der einverleibten Gesellschaft eintausend (1.000) neu geschaffene Anteile der Gesellschaft STEIL-MANU von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) zugeteilt.

*Vierter Beschluss*

Als Folge der Fusion der beiden genannten Gesellschaften ist die Gesellschaft STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l. aufgelöst und hört auf zu existieren.

*Fünfter Beschluss*

Die hiervor genommenen Beschlüsse sind der Suspensivbedingung der Fusionsabstimmung durch die Gesellschafter der STEIL-MANU unterworfen.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Steil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2001, vol. 515, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. November 2001.

J. Seckler.

(69888/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**STEIL-MANU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman.

H. R. Luxemburg B 55.670.

Im Jahre zweitausendundeins, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen

Frau Birgit Steil, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Zu den Tannen 10 (Deutschland).

Welche Komparentin ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-MANU, mit Sitz in L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 55.670, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder am 1. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 634 vom 6. Dezember 1996, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 24. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 140 vom 12. Februar 2000,

- am 11. April 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Komparentin erklärte die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-MANU zu sein und ersuchte den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaft STEIL-MANU mit der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l., mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, Val Fleuri 2, zu fusionieren, durch Einverleibung der letzteren Gesellschaft und durch das Einbringen sämtlicher Aktiva und Passiva in die Gesellschaft STEIL-MANU, rückwirkend zum 30. September 2001.

Die Gesellschafterin erklärt genau Kenntnis zu haben über die aktive und passive Geschäftslage der einzuverleibenden Gesellschaft.

*Intervention - Einbringen - Fusion*

Sodann trat gegenwärtiger Urkunde bei:

Die vorbezeichnete Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL KRANARBEITEN, S.à r.l., mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000- LUF), vertreten durch ihre einzige Gesellschafterin Frau Birgit Steil, vorgenannt, welche feststellt, dass die Beschlüsse welche unter Suspensivbedingung durch die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft STEIL-KRANARBEITEN, S.à r.l. gemäss Urkunde des instrumentierenden Notars vom heutigen Tage genommen wurden, definitiv geworden sind dadurch, dass die Suspensivbedingung durch den hiervor genommenen Beschluss der Gesellschaft STEIL-MANU realisiert wurde.

Demzufolge ist die Fusion der beiden vorgenannten Gesellschaften in rechtsgültiger Weise verwirklicht mit Wirkung vom 30. September 2001 angerechnet.

Sodann erklärte die Intervenierende sämtliche Aktiva und Passiva, ohne Ausnahme und Reserve, der einverlebten Gesellschaft in die absorbierende Gesellschaft einzubringen, so wie dieselben sich aus der Fusionsbilanz vom 30. September 2001 ergeben, welche Bilanz von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieses Einbringen erfolgt unter folgenden Bedingungen:

1) Die absorbierende Gesellschaft erhält das Eigentum sämtlicher der einverlebten Gesellschaft gehörenden Güter vom 30. September 2001 angerechnet, die Güter werden übertragen in dem Zustande in welchem sie sich dermalen vorfinden.

2) Die absorbierende Gesellschaft führt alle Verträge und Abmachungen weiter, welche die einverlebte Gesellschaft abgeschlossen hat, wie Mietverträge und Versicherungen, Arbeitsverträge oder andere, und ist subrogiert in sämtliche bestehenden Forderungen und Schulden der einverlebten Gesellschaft gegenüber Dritten.

3) Die absorbierende Gesellschaft muss sämtliche Passiva der einverlebten Gesellschaft begleichen.

*Zweiter Beschluss*

Die einverlebte Gesellschaft nimmt das Einbringen unter folgenden Bedingungen an:

Als Gegenleistung dieses Einbringen, beschliesst die Gesellschafterin der einverlebten Gesellschaft das Kapital der absorbierenden Gesellschaft um eine Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF) zu erhöhen, um es von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF) auf zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) zu bringen, durch Zuteilung an die Gesellschafterin der einverlebten Gesellschaft von eintausend (1.000) Anteilen von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterin der absorbierenden Gesellschaft beschliesst der Geschäftsführerin der einverlebten Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) in neunundvierzigtausendfünfhundertachtundsiebzig Komma siebzig Euro (49.578,70 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhunderteinundzwanzig Komma dreissig Euro (421,30 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von neunundvierzigtausendfünfhundertachtundsiebzig Komma siebzig Euro (49.578,70 EUR) auf fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von vierhunderteinundzwanzig Komma dreissig Euro (421,30 EUR) wurde durch die Gesellschafterin voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Sechster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst die zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) durch zweitausend (2.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

*Siebter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschliesst Artikel fünf der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Sämtliche Anteile werden von Frau Birgit Steil, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Zu den Tannen 10 (Deutschland), gehalten.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Steil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2001, vol. 515, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. November 2001.

J. Seckler.

(69889/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**STEIL-MANU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman.

H. R. Luxemburg B 55.670.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg den 6. November 2001.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 5. November 2001.

J. Seckler.

(69892/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 25 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(69909/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**MOONRAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 266 du 4 juin 1993. Le capital a été converti en Euros en date du 27 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(69932/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**MOONRAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 266 du 4 juin 1993. Le capital a été converti en Euros en date du 27 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(69933/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**L'EPICERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.

—  
La soussignée Madame Chantal Ley, employée privée, épouse de Monsieur Michel Rodembourg, demeurant à L-2551 Luxembourg, 71, avenue du X Septembre.

Associé unique de la société unipersonnelle L'EPICERIE, S.à r.l., accepte la démission de la gérante technique, Madame Els Wouters, commerçante, demeurant à L-8063 Bertrange et nomme en son remplacement Madame Maguy Leer, commerçante, épouse de Monsieur Roth, demeurant à L-6835 Boudlerbach, Maison 6.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 321, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(69912/207/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**AUCHAN LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 45.515.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de l'acte sous seing privé du 11 juillet 2001 adoptant l'EUR comme monnaie d'expression du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour AUCHAN LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(69918/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**WILLIAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.430.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69919/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**IBP, INTERNATIONAL AND REGIONAL BUSINESS PLANNING CY, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3363 Leudelange, 20, rue Pessendall.

R. C. Luxembourg B 19.752.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(69920/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**VENTEC, VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.330.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69922/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**INES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.948.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2001, vol. 515, fol. 86, case 6.

I. Que la société anonyme INES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B, numéro 59.948, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 558 du 10 octobre 1997.

II. Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2001.

J. Seckler.

(69923/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**NETTOYAGES VITRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4214 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Lille.  
R. C. Luxembourg B 21.924.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2001, vol. 321, fol. 45, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Signature.

(69924/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**KINABALU FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 419 du 28 août 1996.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KINABALU FINANCE S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(69934/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**KINABALU FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 419 du 28 août 1996.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KINABALU FINANCE S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(69935/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**SAFIGES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.845.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69928/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 74.712.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 octobre 2001 que:

- Le poste d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe Leroy est confirmé et le droit de co-signature obligatoire lui est attribué.

Pour mention au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69929/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**QUEENSLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.364.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69931/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.400,-

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
R. C. Luxembourg B 82.639.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 26 octobre 2001 que:

Les personnes suivantes sont nommées avec effet immédiat managers de catégorie B de la société:

- Ronald Frank Valenta, President of MOBILE STORAGE GROUP INC., demeurant à Jessen Drive, la Canada, California 91011, USA, catégorie B, manager;

- Kevin Michael Mellifont, Chief Operating Officer, demeurant au 148, Smoke Rise Road, Bedminster, New Jersey, NJ 07921, USA, catégorie B, manager.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69941/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---



**GUIDANT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 1.877.600.000,-.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En date du 30 octobre 2001, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

(69942/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**BEURITZ S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

## STATUTES

In the year two thousand one, on the twelfth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- Mr Edwald Van Wees, businessman, domiciled in 2, Quai Jean-Rey, Monaco.

2.- GOLDEN HORIZON LIMITED, a company having its registered office in Polem House George Street, P.O. Box N-3026 Nassau Bahamas.

Both of them here represented by Me Dunja Pralong-Damjanovic, jurist, residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the 'Articles') of a société anonyme (the 'Company') which they declared to organise among themselves.

**Articles of association****Art. 1st. Form, Name, Duration, Registered Office.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme, under the name of BEURITZ S.A.

1.2 The Company is established for an undetermined period.

1.3 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

1.4 The board of directors is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

1.5 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the board of directors may decide to provisionally transfer the registered office abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

1.6 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

2.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial company and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies or to companies which form part of the same group of companies as the Company. The Company may borrow in any form.

2.3 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, without however taking advantage of the law dated July 31st, 1929 on holding companies.

**Art. 3. Capital.**

3.1 The subscribed capital is set out at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), consisting of thousand (1,000) ordinary shares of a par value of ten euros (EUR 10.-) per share (the 'Ordinary Shares'), and four hundred (400) class 'A' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class A Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'B' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class B Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'C' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class

C Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'D' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class D Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'E' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class E Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'F' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class F Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'G' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class G Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) class 'H' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class H Preferred Redeemable Shares'), four hundred (400) Class 'I' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class I Preferred Redeemable Shares'), and four hundred (400) class 'J' preferred redeemable shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share (the 'Class J Preferred Redeemable Shares').

The Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Preferred Redeemable Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies in its amended form. They shall only be redeemed in the circumstances contemplated by, and in accordance with, these Articles and will not be otherwise redeemable.

3.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at five hundred thousand euros (EUR 500,000) consisting of ten thousand (10,000) Ordinary Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class A Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class B Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class C Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10) per share, four thousand (4,000) Class D Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class E Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class F Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class G Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, four thousand (4,000) Class H Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per Share, four thousand (4,000) Class I Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share, and four thousand (4,000) Class J Preferred Redeemable Shares of a par value of ten (EUR 10.-) per share.

The board of directors is authorised, immediately and during a period of five years after the date of publication of the minutes of the Extraordinary general meeting dated October 12, 2001, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, with or without reserving the preferential subscription right to existing shareholders, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors may delegate to any director, officer or any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The board of directors is further authorised to do the necessary to amend this article of the Articles in order to record the change of capital following an increase by means of the authorised capital; the board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

3.3 The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.4 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

3.5 The shares are in registered or bearer form, at the request of the shareholder.

3.6 In case of registered shares, a register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

**Art. 4. Owner of shares.** The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares are redeemable by the Company under the provisions set forth in article 49-8 of the Companies Act, provided that this acquisition may only be made by means of distributable sums including the extraordinary reserve formed by sums acquired by the Company as share premium on the issue of its own shares or by the receipts resulting from a new issue made for this repurchase.

6.2. The shares redeemed by the Company have no right to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation.

6.3. The shares shall be redeemed at their fair market price as described in Article 7.

#### **Art. 7. Class rights.**

7.1 The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

Ordinary Shares: The Ordinary Shares are voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company.

Preferred Redeemable Shares: The Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares are voting redeemable shares carrying the right to a preferential dividend payment as specified below in Article 17.

The Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares are redeemable shares carrying the right to a preference in the liquidation proceeds as specified below in Article 7.4.

7.2 The voting powers, designations, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and qualifications, limitations or restrictions thereof, of the Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares are as set forth in these Articles.

#### 7.3 Redemption

The Preferred Redeemable Shares of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J shall be redeemed, if and when permitted by and within the limits of the provisions set forth in article 49-8 of the Companies Act, as follows:

(a) The Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares will be redeemed at their fair market price to be determined by an independent expert;

(b) The board of directors shall have the right to redeem the Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares pro rata to the number of issued redeemable Shares held by each preferred shareholder out of the distributable sums or the free reserves of the Company;

(c) The holders of the Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares are deemed to have asked the redemption of their shares or of a portion thereof, each time the Preferred Redeemable Shares have been redeemed pursuant to this Section 7.3;

(d) The board of directors shall decide whether the redeemed shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit the relevant amendment to the present Articles subsequent to such cancellation of the redeemed shares;

(e) In case the redeemed shares remain in existence in the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights nor any right to participate in any distribution of dividends declared by the Company nor in any distribution paid upon liquidation of the Company;

(f) The board of directors shall take all necessary actions required for the redemption of the shares. In case such redemption is not possible for legal reasons, the Company shall cancel the redeemed shares by way of share capital reduction.

#### 7.4 Liquidation Proceeds

The net proceeds of liquidation whether consisting in cash or in any assets shall be distributed by the liquidators in the following order:

(a) full repayment of the issue price (including the issue premium if applicable) of the Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares;

(b) full repayment of the issue price (including the issue premium if applicable) of the Ordinary Shares;

(c) as to the balance:

- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class A Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class B Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class C Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class D Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class E Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class F Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class G Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class H Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class I Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class J Shares.

The remaining 50 % shall be distributed to the holders of all Shares (including the holders of Ordinary Shares) pro rata to their shareholding in the Company.

### **Art. 8. Share transfers.**

8.1 Transfers. No shareholder shall transfer any of its shares except as expressly permitted as follows:

#### 8.2 Restrictions on Transfer

The Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares may only be transferred subject to the following conditions:

(a) A shareholder (the 'Selling Shareholder') wishing to sell any or all of its shares (the 'Offered Shares') to another shareholder or to a bona fide third party offeror (the 'Offeror') must give notice of such fact to the Board of Directors setting out the details of the Offered Shares and a price per Share as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Board of Directors shall, within 14 days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other shareholders in proportion to their respective shareholding. The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the 'Agreed Terms') and the offer shall be open for acceptance for such period as the Board of Directors shall reasonably determine, being no less than 30 days and no more than 180 days ('Offer Closing').

(b) On accepting an offer, each shareholder shall notify the Board of Directors of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other shareholders accept the offer, that shareholder would be willing to purchase further Offered Shares that it would be willing to purchase.

(c) If not all the shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their shareholding. If only one shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such shareholder.

(d) The Board of Directors shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder of the number of Offered Shares which the other shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall, subject to point (e), sell such number of the Offered Shares to the other shareholder accordingly, and, as to any excess Offered Shares may, subject to point (e), sell them to the Offeror provided that such sale is within 30 days of the Offer Closing to the other shareholders and is on the Agreed Terms.

(e) Any transfer of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares to the other shareholders or to the Offeror shall further require the prior approval of the Board of Directors and the Board of Directors may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the Board of Directors refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates on the Agreed Terms or to cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms.

Each shareholder holding Preferred Redeemable Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J Shares agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its shares unless all the conditions and procedures described in this article have been satisfied and complied with.

#### **Art. 9. Board of directors - General.**

9.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

9.2 The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of Shareholders for a period which may not exceed six years. They shall hold office until their successors are elected. Their re-election is authorised. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

9.3 In the event of a vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall convene a general meeting of shareholders which shall elect a new director in the same manner as was applicable to the election of the director to be replaced.

9.4 The company will indemnify and keep harmless any director of the losses, damages or costs proceeding from all actions or law suits by which the latter may be involved because of his past or present capacity of director of the company, unless when he is finally held liable for grave negligence or wilful misconduct in such action or law suit.

#### **Art. 10. Board of directors - Procedures of meeting.**

10.1 The board of directors chooses from among its members a chairman (the 'Chairman'), and may choose from among its members a vice-chairman. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

10.2 The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than 5 business days, except where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram or telefax another director as his proxy.

10.4 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the directors, including the Chairman is present or represented.

10.5 Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting, including the vote of the Chairman. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

10.8 The minutes of the meeting of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of directors or any two directors or the secretary.

10.9 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board of directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. Such director may not take part in these deliberations or vote regarding such transaction.

At the next following general meeting of shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

10.10 The reasonable expenses of the members of the board of directors related to their attendance and participation at duly called meetings of the board of directors shall be reimbursed by the Company.

#### **Art. 11. Board of directors - Powers.**

11.1 The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting of the shareholders (the 'General Meeting') in accordance with the present Articles or

governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agrees to compromise and grants waivers with or without payment.

11.2 The board of directors and the statutory auditors as well have authority to call General Meeting whenever they deem so appropriate. They are bound to call the General Meeting in away that it will gather within one month's time whenever they are so requested in writing bearing the agenda by shareholders representing one fifth of the corporate capital. Calling notices to all General Meetings shall bear the agenda. Excerpts from the minutes of the General Meetings are delivered and certified by the Chairman of the board of directors, failing him, by two directors.

11.3 The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

11.4 The Company will be bound by the joint signature of two directors, it being understood that the signature of the Chairman will always be needed in order to validly bind the Company or by the joint or single signatures of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 12. Legal action.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditors.** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years. They may be re-elected.

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year runs from January 1 and closes on December 31 of the following year.

**Art. 15. General meeting.**

(a) The annual General Meeting is held on the fifteenth day in the month of July at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

(b) The General Meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

**Art. 16. Proxy.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 17. Distribution of dividends.** Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

In case a distribution of dividends is decided by the General Meeting, the net distributable profits of the Company shall be distributed in the following order:

- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class A Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class B Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class C Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class D Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class E Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class F Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class G Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class H Shares,
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class I Shares, and
- 5 % to the holders of the Preferred Redeemable Class J Shares.

The remaining 50 % shall be distributed to the holders of all shares (including the holders of Ordinary Shares) pro rata to their shareholding in the Company.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 18. Dissolution, Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with Article 7.4.

**Art. 19. Act of 1915.** For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Companies Act and of the modifying Acts.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

- 1.- Mr Van Wees, prenamed,  
1,000 Ordinary Shares
- 2.- GOLDEN HORIZON LIMITED, prenamed
  - 400 Class A Preferred Redeemable Shares
  - 400 Class B Preferred Redeemable Shares
  - 400 Class C Preferred Redeemable Shares
  - 400 Class D Preferred Redeemable Shares

400	Class E Preferred Redeemable Shares
400	Class F Preferred Redeemable Shares
400	Class G Preferred Redeemable Shares
400	Class H Preferred Redeemable Shares
400	Class I Preferred Redeemable Shares
400	Class J Preferred Redeemable Shares

Total: 50,000 Shares of a par value of 10.- euros each

One hundred per cent of each share has been paid up in cash, so that the sum of 50,000.- euros (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Art. 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about eighty thousand Luxembourg Francs.

#### *First Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Company's address is fixed at: 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as Directors for a duration of six years:

- Mr Michael Wittmann, company director, residing in 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus;
- Mr Klaus Krumnau, company director, residing in 8, rue Principale, L-8383 Koerich;
- Mr Edwald Van Wees, businessman, domiciled in 2, Quai Jean-Rey, Monaco.

Their functions as directors shall expire after the general meeting of shareholders approving the accounts for the financial year 2001.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Its function as statutory auditor shall expire after the general meeting of shareholders approving the accounts for the financial year 2001.

4.- The extraordinary General Meeting of shareholders authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the business and the representation of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- M. Edwald Van Wees, homme d'affaires, domicilié au 2, Quai Jean-Rey, Monaco.

2.- GOLDEN HORIZON LIMITED, une société ayant son siège social à Polem House George Street, Boîte Postale N-3026 Nassau Bahamas.

Tous deux ici représentés par M<sup>e</sup> Dunja Pralong-Damjanovic, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de procurations sous seing privées paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, qui seront annexées au présent acte afin d'être déposées en même temps auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur qualité prédésignée, ont prié le notaire de rédiger les statuts (les 'Statuts') ci-après relatifs à une société anonyme que les fondateurs déclarent organiser entre eux (la 'Société').

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Raison sociale, Durée, Siège social.**

1.1 Entre les comparants à cette date et toutes les personnes qui deviendront porteurs des actions, il est constitué une société anonyme luxembourgeoise dénommée BEAURITZ S.A.

1.2 La Société est établie pour une durée illimitée.

1.3 Le siège social de la Société est établi à la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

1.4 Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

1.5 Dans le cas où surviendrait une situation, qu'elle soit d'ordre militaire, politique, économique ou sociale, qui mettrait en cause l'activité normale au siège social de la société, celui-ci pourra être transféré sur décision du Conseil d'administration de la société à toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg ou même à l'étranger et ce, jusqu'au moment où la situation se sera normalisée. Ce transfert n'affectera pas la nationalité de la Société qui restera luxembourgeoise.

1.6 Le conseil d'administration pourra décider d'établir des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la société consiste à détenir des participations sous toutes formes dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes d'investissements, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou titres de toutes sortes de même que la possession, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut participer dans l'établissement et le développement de toute société industrielle ou commerciale et elle peut soutenir ces dernières ainsi que leurs filiales et les sociétés affiliées ainsi que les sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

2.3 En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et pourra accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou industrielles qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs, sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## **Art. 3. Capital social.**

3.1 Le capital souscrit s'élève à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par 1.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (les 'Actions Ordinaires'), ainsi que:

quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe A'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe B'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe C d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe C'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe D d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe D'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe E d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe E'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe F d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe F'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe G d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe G'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe H d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe H'), quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe I d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe I'), et quatre cents (400) actions privilégiées rachetables de classe J d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action (les 'Actions Privilégiées Rachetables de Classe J').

Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sont rachetables conformément aux termes de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Elles pourront être rachetées qu'en conformité avec et dans les circonstances prévues par les présents Statuts.

3.2 Le capital autorisé s'élève à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par dix mille Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe D ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe E ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe F ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe G ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe H ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe I ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, et quatre mille (4.000) Actions Privilégiées Rachetables de Classe J ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, dès à présent et durant une période de cinq ans à dater de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2001 à augmenter le capital souscrit et ce, dans les limites du capital autorisé.

Ladite augmentation de capital peut être souscrite et émise avec ou sans prime d'émission avec ou sans réservation du droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants suivant la décision prise par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut charger tout administrateur, dirigeant ou toute autre personne d'accepter les souscriptions et de toucher les paiements en relation avec les actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

Le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article des Statuts pour enregistrer la modification du capital social par suite d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé; le conseil d'administration pourra accomplir ou autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi.

3.3 Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être élevés ou réduits par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour une modification des présents Statuts.

3.4 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

3.5 Les actions sont nominatives ou au porteur, à la demande de l'actionnaire.

3.6 Au cas où les actions seraient nominatives, un registre des actions nominatives sera maintenu au siège social, ce registre pourra être consulté par tous les actionnaires. Ce registre contiendra toute l'information requise par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce registre. Des certificats d'inscription seront établis et signés par deux administrateurs.

**Art. 4. Propriétaire d'actions.** La Société acceptera qu'un détenteur d'actions par action. Lorsqu'une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action jusqu'au moment où une personne a été nommée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 5. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la masse entière des actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier tous les actes en relation avec le fonctionnement de la Société.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J sont rachetables par la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sous réserve que cette acquisition sera faite par des sommes distribuables y inclus la réserve extraordinaire composée des sommes acquises par la Société comme primes d'émission sur l'émission de ses propres actions ou par des recettes résultant d'une nouvelle émission faite pour ce rachat.

6.2 Les actions rachetées par la Société ne donneront pas droit aux dividendes ni au bénéfice de liquidation.

6.3 Les actions seront rachetées à leur valeur de marché équitable tel que décrit dans l'Article 7.

**Art. 7. Droits par classes.**

7.1 Les droits et privilèges liés aux actions émises par la société sont les suivants:

Actions Ordinaires: Les Actions Ordinaires sont associées d'un droit de vote et donnent droit de manière paritaire et sans privilège par rapport à d'autres actions aux distributions de la Société.

Actions Privilégiées Rachetables: Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J sont des actions rachetables ayant un droit de vote et donnant droit à un dividende privilégié tel que défini ci-dessous à l'Article 18.

Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J sont des actions rachetables ayant un droit de vote et donnant droit à un traitement privilégié lors des distributions faites pendant la liquidation de la Société tel que défini ci-dessous à l'Article 7.4.

7.2 Les droits de vote, les désignations, les privilèges ainsi que les droits relatifs, les droits de participation, les droits optionnels et tous les autres droits spéciaux tout comme les qualifications, limitations ou restrictions de ces droits en relation avec les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J sont déterminés dans les présents statuts.

**7.3 Rachats**

Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J seront rachetées dans les limites de présents Statuts conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales comme suit:

(a) Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J seront rachetées à leur valeur de marché équitable qui sera déterminée par un expert indépendant;

(b) Le conseil d'administration aura le droit de racheter les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J au pro rata du nombre d'actions rachetables émises détenu par chaque actionnaire privilégié au moyen des sommes distribuables ou des réserves libres de la Société;

(c) Les détenteurs des Actions Privilégiées de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J seront censés avoir demandé le rachat de leurs Actions Privilégiées Rachetables chaque fois que les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B auront été rachetées conformément à ce paragraphe 7.3;

(d) Le conseil d'administration décidera si les actions rachetées seront annulées. En cas d'annulation, cette annulation sera confirmée à intervalles réguliers par acte notarié afin d'effectuer toutes modifications aux Statuts résultant de l'annulation de ces actions rachetées;

(e) Dans l'hypothèse où les actions rachetées restent dans le portefeuille de la Société, elles ne donneront droit ni au droit de vote ni au droit de participer aux dividendes déclarés par la Société ou à une distribution effectuée lors de la liquidation de la Société.

(f) Le conseil d'administration prendra toutes les précautions nécessaires afin de racheter les actions. Au cas où ce rachat ne serait pas possible pour des raisons légales, la Société annulera le actions rachetées par le biais d'une réduction de capital.

**7.4 Droits de liquidation.**

Dans le cas d'une liquidation de la Société l'actif net de la liquidation sera réparti par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

(a) remboursement de la valeur nominale (prime d'émission incluse) des Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J;

(b) remboursement de la valeur nominale (prime d'émission incluse) des Actions Ordinaires;

(c) quant au reste:

- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe A,

- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe B,



- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe C,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe D,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe E,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe F,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe G,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe H,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe I,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe J.

Les 50 % restants seront distribués aux détenteurs des toutes les actions (incluant les détenteurs d'Actions Ordinaires) au pro rata de leur participation dans la Société.

#### **Art. 8. Transfert d'actions.**

8.1. Transferts: Aucun actionnaire ne pourra transférer ses actions sauf dans les conditions permises ci-dessous:

8.2 Restrictions aux transferts:

Les Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J ne pourront être transférées qu'en respectant les conditions suivantes:

(a) Un actionnaire (l'Actionnaire Cédant) désirant vendre tout ou partie de ses actions (les 'Actions Offertes') à un autre actionnaire ou à un bona fide tiers offrant (l'Offrant) doit donner un avis au conseil d'administration contenant les détails des Actions Offertes et du prix par action offert par l'Offrant et cette offre doit être définitive en cas d'acceptation. Le conseil d'administration va, dans les 14 jours de la réception de tel avis, offrir les Actions Offertes aux autres actionnaires proportionnellement au nombre de leur participation. Les Actions Offertes seront offertes à un prix par action et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Offrant (les 'Conditions Convenues') et l'offre sera susceptible d'acceptation pendant une période telle que déterminée raisonnablement par l'actionnaire sans pouvoir être inférieure à 30 jours et supérieure à 180 jours (la 'Clôture de l'Offre').

(b) Lors de l'acceptation d'une offre, chaque actionnaire informera le conseil d'administration du nombre d'Actions Offertes pour lequel il accepte telle offre et si, dans la mesure où tous les autres actionnaires n'acceptent pas l'offre, il a l'intention d'acheter des Actions Offertes supplémentaires.

(c) Si tous les autres actionnaires n'ont pas accepté l'offre en entier, les Actions Offertes restantes seront vendues aux actionnaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires conformément au point (b) proportionnellement à leur participation dans la Société. Au cas où un seul actionnaire accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être vendues à cet actionnaire.

(d) Le conseil d'administration va, dès la clôture de telle offre, aviser l'Actionnaire Cédant du nombre d'Actions Offertes que les autres actionnaires ont accepté d'acheter.

L'Actionnaire Cédant va, sous réserve du point (e), vendre ce nombre d'Actions Offertes aux autres actionnaires et pour le surplus d'Actions Offertes, il peut, sous réserve du point (e), les vendre à l'Offrant pour autant que cette vente intervienne dans les 30 jours de la Clôture de l'Offre aux autres actionnaires et aux Conditions Convenues et sous réserve que lors de la vente à l'Offrant l'Actionnaire Cédant, excepté le cas où il présente des garanties adéquates en relation avec les obligations dues selon les termes des présents Articles en décide autrement à sa discrétion, reste tenu des obligations de cet Offrant.

(e) Tout transfert d'Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et J à d'autres Actionnaires ou à l'Offrant requiert en outre l'approbation du conseil d'administration et le conseil d'administration peut à sa discrétion et sans motifs refuser d'approuver ou d'enregistrer ce transfert pour autant que, s'il refuse d'approuver ou d'enregistrer tel transfert, lui-même ou une personne désignée par lui acquiert les actions concernées par le transfert aux Conditions Convenues ou que la Société acquiert ces Actions aux Conditions Convenues.

(f) Chaque actionnaire détenant des Actions Privilégiées Rachetables de Classe A, B, C, D, E, F, G, H accepte qu'il ne donnera pas en gage ni n'affectera en garantie ses Actions à un autre Actionnaire ou à un tiers sans avoir préalablement respecté les conditions et les procédures décrites dans cet Article.

#### **Art. 9. Conseil d'administration - Généralités.**

9.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'au moment où leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles. Lorsqu'un administrateur est élu sans mention de durée de son mandat, il est considéré avoir été élu pour une période de 6 ans à partir de la date de son élection.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui élira un nouveau administrateur dans les mêmes formes que pour l'élection de l'administrateur qui sera remplacé.

9.4 La Société indemnisera et tiendra quitte et indemne chaque administrateur des pertes, dommages ou coûts résultant de toutes actions, procédures dans lesquelles ce dernier pourra être impliqué en raison de ses fonctions passées ou actuelles d'administrateur, sauf s'il est tenu responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion dans cette action ou procédure.

#### **Art. 10. Conseil d'administration - Procédures des réunions.**

10.1. Le conseil d'administration choisira en son sein un président du conseil d'administration (le 'Président'). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation devra être faite au moins 5 jours ouvrables avant la réunion sauf s'il en est autrement décidé dans certains cas particuliers par une décision unanime de tous les administrateurs.

10.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

10.4 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs comprenant le Président est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, comprenant le vote du Président. En cas de partage des voix le vote du Président est prépondérant.

10.6 Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par vidéo-conférence, conférence téléphonique permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion et les administrateurs participant par ce moyen technique seront considérés comme ayant été physiquement présents et seront autorisés de voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, par télécopie, par télex ou par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas le vote est confirmé par écrit.

10.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les administrateurs ayant participé à la délibération. Les extraits de ces procès-verbaux seront signés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou le secrétaire.

10.9 Tout administrateur ayant un intérêt quelconque dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration et qui serait en conflit avec les intérêts de la société, sera obligé d'en aviser le conseil d'administration et de faire mentionner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Ledit administrateur ne pourra pas participer aux délibérations en relation avec cette transaction.

A la prochaine assemblée générale des actionnaires et avant de passer au vote de toute autre résolution, un rapport spécial relatera les transactions dans lesquelles un administrateur aurait pu avoir un intérêt en conflit avec les intérêts de la Société.

10.10 Les frais raisonnablement encourus par les membres du conseil d'administration en relation avec leur présence et participation aux réunions du conseil d'administration dûment convoquées seront remboursés par la Société.

#### **Art. 11. Conseil d'administration - Pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges afin de gérer les activités de la Société et de faire tous les actes de disposition et d'administration nécessaires en accord avec l'objet de la Société; tout acte, qui n'est pas de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires ('l'Assemblée Générale') en vertu des présents Statuts ou de la loi, est de sa compétence. Il peut plus particulièrement faire l'arbitrage, accepter des compromis et consentir des abandons avec ou sans paiement.

11.2 Aussi bien le conseil d'administration que les commissaires aux comptes prévus par la loi sont habilités à convoquer l'Assemblée Générale à chaque fois que cela leur semble approprié. Ils sont tenus de convoquer l'Assemblée Générale dans le mois qui suit la demande écrite d'un nombre d'actionnaires représentant un cinquième du capital social. L'avis de convocation comprendra l'ordre du jour. Des extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales seront délivrés et certifiés par le Président ou, en son absence, par deux administrateurs.

11.3 Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en relation avec la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs ou, sur base d'une procuration générale ou spéciale, à des tierces personnes, qui ne sont pas obligées d'être actionnaires de la Société.

11.4 La Société pourra être engagée par la signature jointe de deux de deux administrateurs, étant entendu que la signature du Président sera toujours requise pour engager valablement la Société ou par la signature jointe ou seule de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) le conseil d'administration aura donné pouvoir de signer.

**Art. 12. Action en justice.** Toute action en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur, sera entamée au nom de la société par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** Les activités de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes tel que prévu par la loi. Son/leur mandat est limité à six ans. Il(s) est/sont rééligible(s).

**Art. 14. Exercice comptable.** L'année comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

#### **Art. 15. Assemblée générale.**

(a) L'Assemblée Générale annuelle se tient le quinzième jour du mois de juillet à 10.00 heures du matin au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le jour ouvrable qui suit ce jour.

(b) L'assemblée générale est convoquée afin d'approuver les comptes et rapports annuels et de donner décharge aux organes de la Société.

**Art. 16. Assemblée - Procuration.** Tout actionnaire pourra voter en personne ou par un mandataire qui peut être actionnaire ou non.

**Art. 17. Distribution de dividendes.** Chaque année 5 % du bénéfice net annuel de la société sera affecté à la réserve légale.

Cette allocation cessera aussi tôt et aussi longtemps que le montant de cette réserve atteint 10 % du capital souscrit de la Société.

Lorsque l'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes, le bénéfice net distribuable de la Société sera réparti dans l'ordre suivant:

- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe A,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe B,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe C,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe D,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe E,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe F,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe G,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe H,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe I,
- 5 % aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables de Classe J.

Les 50 % restants seront distribués entre tous les actionnaires (y inclus les détenteurs d'Actions Ordinaires) au prorata de leur participation dans la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires durant l'année fiscale dans les limites définies par la loi et les présents Statuts.

**Art. 18. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation de la Société, le produit net de liquidation sera réparti conformément à l'Article 7.4.

**Art. 19. Loi de 1915.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription - Prime d'émission - Apports*

a) Souscription:

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Mr Van Wees, prénommé

1.000 Actions Ordinaires

2.- GOLDEN HORIZON LIMITED, prénommé

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe A

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe B

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe C

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe D

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe E

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe F

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe G

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe H

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe I

400 Actions Privilégiées Rachetables de Classe J

Total: 50.000 Actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune

b) Libération:

Toutes ces actions ont été libérées à cent pour cent (100 %) de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié les conditions définies à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et précise explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

La somme des frais, rémunérations et charges, de quelque sorte qu'ils soient, à charge de la société en relation avec sa création s'élève à quatre-vingt mille francs luxembourgeois environ.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants, représentant la totalité du capital et se considérant comme dûment convoqués, déclarent la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et prennent les décisions suivantes à l'unanimité.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- M. Michael Wittmann, directeur de sociétés, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus;

- M. Klaus Krumnau, directeur de sociétés, résidant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich;

- M. Edwald Van Wees, homme d'affaires, résidant au 2, Quai Jean-Rey, Monaco.

Leur mandat expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires, qui approuvera les comptes financiers relatifs à l'année sociale de 2001.

2. Est élu comme commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg.

Son mandat expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires, qui approuvera les comptes relatifs à l'année sociale de 2001.

3. L'adresse de la société est au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Langue dominante*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. A la demande des mêmes comparants et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des fondateurs, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 14, case 1. – Reçu 20.170 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

J. Elvinger

(69943/211/703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**DIPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.129.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue sous seing privé le 25 octobre 2001 à Luxembourg que:

- le capital souscrit de LUF 6.000.000,-, représenté par 6.000 parts sociales de LUF 1.000,- chacune a été converti en euros et arrondi à EUR 149.000,- par incorporation de bénéfices reportés, divisé en 6.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(69944/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**A.Z. COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 38.287.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

TABERY & WAUTHIER

Signature

(69948/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**V.L. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Signature.

(69983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme,  
(anc. SCA, en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.212.

*Transfert du siège social*

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2001, il résulte que le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69946/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**SEVICO, SERVICES INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 18.499.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue sous seing privée le 25 octobre 2001 à Luxembourg que:

- le capital souscrit de LUF 20.000.000,-, représenté par 2.000 actions de LUF 10.000,- chacune a été converti en euros et que celui-ci s'élève, désormais à EUR 495.787,05 représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69945/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**NORMAN IN PROGRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.540.

En date du 30 mars 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de nommer Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christian Billon, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec effet immédiat;

- de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire en remplacement de REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-2018 Luxembourg;

- de transférer le siège social de la société du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69950/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**NORMAN IN PROGRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.540.

Suite au Conseil d'Administration du 4 juillet 2001, il résulte que Monsieur Lorenzo Camuso, résidant 15, Via Durini, I-Milano a été nommé fondé de pouvoir de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69953/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 67.530.

Le conseil d'administration tenu en date du 6 septembre 2001 a décidé de coopter de Monsieur Nicolas Delcourt en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Demicheli avec effet immédiat.

Cette décision est soumise à une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69947/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**NORMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.947.

Suite au Conseil d'Administration du 4 juillet 2001, il résulte que Monsieur Massimo Cimatti, résidant 15, Via Durini, I-Milano a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69957/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**FINEUROINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.858.

Les associés de la société FINEUROINVEST, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société FINEUROINVEST, S.à r.l., du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

G. Becquer  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69966/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**ELBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 26.156.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69973/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.406.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

KARLAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(69958/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.406.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of February 6, 2001*

- Messrs François Mesenburg, employé privé, residing 95, rue Principale, L-6833 Biver, Jean-Paul Reiland, employé privé, residing 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen and Alain Renard, employé privé, residing 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm as well as Ms Carole Caspari, employée privée, residing 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg be re-elected as Directors for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2007.

- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2007.

For true copy

KARLAN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69959/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.771.

*Conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et

HELORA HOLDING S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 21 septembre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69961/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.771.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 21 septembre 2001 a décidé de transférer le siège social de la Société du 400, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69962/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**ECLAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.091.

*Avis de conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, REVISEURS D'ENTREPRISES, 398, route d'Esch. L-1471 Luxembourg et;  
ECLAT INVESTMENTS S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 22 octobre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69963/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**PANACEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.993.

*Conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et  
PANACEA S.A., Société Anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 19 octobre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69964/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4902 Soleuvre, Parc d'Activité Pafewee.  
R. C. Luxembourg B 62.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 octobre 2001, que la société DELOITTE ET TOUCHE LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen a été nommé auditeur.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69975/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**TUNTURYL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.261.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69994/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---



**EDIPRESSE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.322.

L'associé unique de EDIPRESSE INTERNATIONAL, S.à r.l., a décidé en date du 2 octobre 2001 de transférer le siège social de la Société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69967/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**EDIPRESSE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.322.

*Conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et

EDIPRESSE INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 4 octobre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69969/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**B BARR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.762.

*Conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et

B BAR INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 15 octobre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69970/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**CRISTALLINI IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 69.722.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2001 que:

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, démissionnaire.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69985/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 12,500.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.278.

*Conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; et  
CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.  
La convention de domiciliation, datée du 18 octobre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69971/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**EUKLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 21.397.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 153.400,- sera représenté par 300 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69974/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**GL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Les actionnaires de la société anonyme GL CONSULTING S.A., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de trois (3) administrateurs et fixation de durée de leurs mandats;
2. Nomination d'un administrateur-délégué et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination d'un commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat;
- 4 Décision quant à l'engagement de la société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, et après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, chaque fois, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société DRUMDARA INVESTMENTS LTD, une société de droit anglais, établi et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton, Devon EX16 9LN.

b) Madame Véronique Lange, expert comptable mémoraliste, demeurant à F-67400 Illkirch, Strasbourg, 5, allée François Mitterand.

c) Monsieur Jean Greff, expert comptable agréé, demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, rue de Neufeld.

La durée des mandats des administrateurs ainsi nommés est fixé à six (6) ans, mandats qui se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en 2007.

*Deuxième résolution*

Est nommé administrateur-délégué de la société:

Monsieur Jean Greff, prénommé.

*Troisième résolution*

La société ANGLO DIRECTORS LTD, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 6, Briton Street - Bampton, Devon EX16 9LN.

La durée du mandat du commissaire ainsi nommé est fixé à six (6) ans, mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en 2007.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle d'un autre administrateur de la société GL CONSULTING S.A., soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Fait à Dudelange, le 2 octobre 2001.

DRUMDARA INVESTMENTS LTD / WINCHESTER SECURITIES LTD

Signature / Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2001, vol. 321, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

(69984/239/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**BLACK RIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.979.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2001 que:

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69986/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**CONSEIL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.669.

*Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 9 mai 2001*

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

1. De transférer le siège de 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69998/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**THEBANI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.402.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(70002/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

15916

**STOIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.297.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69925/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**BUSINESS INVEST GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgründ.  
R. C. Luxembourg B 26.759.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 321, fol. 50, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2001.

Signature.

(69927/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**PERFA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 73.717.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2001, vol. 515, fol. 86, case 7.

I. Que la société anonyme PERFA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B, numéro 73.717, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 240 du 30 mars 2000.

II. Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2001.

J. Seckler.

(69930/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**WINDMILL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 49.857.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; que le capital social a été augmenté; et que toutes références au capital autorisé ont été supprimées.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69978/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**ITALIAN CENTRAL FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 60.124.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69979/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**PRIANON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 72.104.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69981/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**PROJECT INFO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.423.

—  
Madame Claudy Collienne, demeurant à L-1571 Luxembourg, 179, route d'Esch  
et

Monsieur Jean-Paul Moes, demeurant à L-7450 Rollingen/Mersch, 113, route de Luxembourg  
ont déposé en date du 16 octobre 2001 leur mandat d'administrateur de la société PROJECT INFO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 83.423.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70009/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**PROJECT INFO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.423.

—  
Le siège social de la société PROJECT INFO S.A. n'est plus à L-1571 Luxembourg, 179, route d'Esch.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70012/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

15918

**SHERWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.667.

—  
La société BETRESH S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 52, rue de la vallée à L-2661 Luxembourg, ici représentée par EATON OVERSEAS LTD, déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de droit à - la société EATON OVERSEAS LTD, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico Hansen, demeurant à Alzingen, 45, rue de Roeser, 100% des parts sociales lui appartenant dans la société SHERWOOD, S.à r.l. La cession qui précède est faite moyennant le prix de cent mille francs (100.000,-), que la société BETRESH S.A.H. reconnaît avoir reçue et dont elle consent quittance.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2001.  
BETRESH S.A.H. / EATON OVERSEAS LTD  
Pr d. EATON OVERSEAS LTD /  
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 559, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69982/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**TOUCAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 62.435.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 39.700,- sera représenté par 1.600 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69987/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**FONCILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 8.060.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mars 2001*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, de convertir le capital de la société de LUF 1.300.000,- en euro 32.226,16 et de l'augmenter de Euro 273,84 par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à Euro 32.500,00.

L'assemblée décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts en conséquent et de procéder à tout acte requis par la loi pour mener à bien ladite conversion.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour copie conforme  
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70035/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

---

**IMMO TRADING CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.005.

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme IMMO TRADING CONCEPT S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 66.005.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 21, rue du Faubourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Charlotte Fouquet, employée privée, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henri Tudor.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur un liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Modification de la situation du siège social.
- 2.- Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Démission du commissaire aux comptes et nomination du nouveau commissaire aux comptes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée LENDL FINANCE LTD
- La société de droit de l'Etat de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC de leurs fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- La société de droit de Belize dénommée E-VENTURES CORPORATION.
- Madame Charlotte Fouquet, prédite.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission du commissaire aux comptes:

- la société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la nomination du nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan Beggato, prédit.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69991/505/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**TRANSVALOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 27.867.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69996/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**MARCA TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.

## STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois SYN.COM. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse (R. C. Luxembourg B numéro 76.598);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg.

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1<sup>er</sup> étage), rue d'Amsterdam (R. C. Luxembourg B numéro 72.601);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARCA TRADE LUXEMBOURG S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dondelange (Commune de Kehlen).

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet de conseiller des tiers, commercialement et privé, sur le plan financier, économique, de l'entreprise et de l'organisation, ainsi que sur le plan de fusion et d'absorption; au nom et pour le compte des tiers faire de 'l'intérim-management' au sens le plus large; la gestion, le suivi de l'évolution et l'exploitation des idées, licences, brevets et brevets propres, et ceux des tiers, nationalement et internationalement, ainsi que la gestion, le suivi de l'évolution et l'exploitation de fonds financiers, matériels et immatériels y connexes; la coopération, la gestion, l'administration, la constitution, la participation dans des entreprises, sociétés et institutions y connexes ainsi que le contrôle national ou international de ces sociétés, entreprises et institutions.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.



Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera 31 décembre 2001.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2002.

*Souscription*

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- SYN.COM. HOLDING S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- MARCH MANAGEMENT S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Ces actions ont été libérées à ratio de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

*Assemblée Générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2006:

a) La société anonyme INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1<sup>er</sup> étage), rue d'Amsterdam;

b) La société anonyme MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1<sup>er</sup> étage), rue d'Amsterdam;

c) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, a été nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2006:

la société anonyme AUDIT ASSOCIATION S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26 (1<sup>er</sup> étage), rue d'Amsterdam.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Geusebroek, J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 27, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 20 octobre 2001.

J. Elvinger.

(69954/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**RESIDENCE BELLE VUE SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 1A, route de Kayl.

**STATUTS**

Les soussignés:

1) Monsieur Fernando Camporese, ouvrier, demeurant à Dudelange, et son épouse,

2) Madame Denise Mousel, sans état, demeurant à Dudelange,

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de RESIDENCE BELLE VUE SCI.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2001. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est à L-3514 Dudelange, 1A, route de Kayl.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Fernando Camporese, préqualifié, . . . . .	50 parts
2) Madame Denise Mousel, préqualifiée, . . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100 parts</u>

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

**Art. 7.** Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 9.** Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Ces héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés. Jusqu'au 31 décembre 2012 le prix de cession sera la valeur nominale des parts sociales.

Après cette date, le prix des parts sera fixé par les associés pour une période consécutive de 2 ans et révisible ainsi tous les 2 ans.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

**Art. 14.** Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

#### Gérance

Les associés conviennent de nommer associé-gérant Monsieur Fernando Camporese, préqualifié.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances, par sa seule signature.

Dudelange, le 23 octobre 2001.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2001, vol. 321, fol. 58, case 1. – Reçu 504 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(69910/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

### COLTIVAZIONE SPERIMENTALE TARTUFI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 68.984.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORTOLOTTI & C., S.à r.l.

F. Faeta

Gérant

(69937/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**R.M.C., RESTAURANT MAURIZIO CLAUSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 21, rue de la Tour de Jacob.

R. C. Luxembourg B 43.375.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 octobre 2001 que:

- Monsieur Jorge Manuel Ferrao Ramalho, cuisinier, demeurant à L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen est nommé 2<sup>ème</sup> gérant technique de la société R.M.C., RESTAURANT MAURIZIO CLAUSEN, S.à r.l.

- La co-signature du 1<sup>er</sup> gérant, Monsieur Maurizio Stiletto est obligatoire pour pouvoir engager la société.

Pour mention au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69936/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

**HUTCHISON PORTS NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

STATUTES

In the year two thousand one, on the ninth October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, hereby represented by Mr Pascal Roumiguié, employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

**Articles of incorporation**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28<sup>th</sup>, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of HUTCHISON PORTS NETHERLANDS, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 14.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2001.

#### *Payment - Contributions*

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a) Mr John Edward Meredith, Company Director, residing at 15, Silver Terrace Road, Bella Vista, House No. 1, A Kung Wan, New Territories, Hong Kong;

b) Mr Richard Clive Pearson, Company Director, residing at 5, Fairway View, Calder Road, Melton Park, Woodbridge, Suffolk, IP12 1TP;

c) Ms Edith Shih, Director, residing at 13C Po Garden, 9, Brewin Path, Mid Levels, Hong Kong, China;

d) Mr Clemence Chun Fun Cheng, Director, residing at Moat House, Church Road, Warboys, Huntingdon, Cambridgeshire, PE28 2RJ, UK;

e) Mr Frank John Sixt, Director, residing at Flat G/B Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong;

f) Mr James Steed Tsien, Director, residing at 533 Sai Sha Road, Sai Kung, Hong Kong.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de HUTCHISON PORTS NETHERLANDS, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

#### *Libération - Apports*

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. John Edward Meredith, Company Director, résidant à 15, Silver Terrace Road, Bella Vista, House No.1, A Kung Wan, New Territories, Hong Kong;

b) M. Richard Clive Pearson, Company Director, résidant à 5, Fairway View, Calder Road, Melton Park, Woodbridge, Suffolk, IP12 1TP;

c) Mme Edith Shih, Director, résidant à 13C, Po Garden, 9 Brewin Path, Mid Levels, Hong Kong, China;

d) M. Clemence Chun Fun Cheng, Director, résidant à Moat House, Church Road, Warboys, Huntingdon, Cambridgeshire, PE28 2RJ, UK;

e) M. Frank John Sixt, Director, résidant à Flat G/B Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong;

f) M. James Steed Tsien, Director, résidant à 533 Sai Sha Road, Sai Kung, Hong Kong.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 12, case 11. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

J. Elvinger.

(69939/211/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

### **LD LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.791.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LD LUXEMBOURG HOLDING S.A. a décidé, en date du 15 octobre 2001:

- de transférer le siège de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- de nommer Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Roland Mertens, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(69949/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.

### **BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

#### STATUTES

In the year two thousand and one, on the seventeenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office in L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, represented by two of its managers, Mr Robin Booth, chartered accountant, residing at The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington, Bedfordshire LU1 4EL, United Kingdom, and Mr Rolf Weissenfeldt, director, residing in D-51467 Bergisch Gladbach, Germany, Mendelssohnstrasse, 5.

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

#### **Art. 1. Form**

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

#### **Art. 2. Name**

The Company will exist under the name of BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l.

#### **Art. 3. Object**

The Company's object is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of July 31, 1929, on the tax regime of holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, in all areas, connected directly or indirectly to, and in order to facilitate the accomplishment of, its object as described above.



**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office**

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital**

The capital is set at six hundred thirty-three million five hundred thirty-three thousand and five hundred Euro (EUR 633,533,500.-) represented by one million two hundred sixty-seven thousand and sixty-seven (1,267,067) shares of a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

**Art. 7. Amendment of the capital**

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers that are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer its shares freely.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners, but may be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares**

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Board of managers**

The Company will be administered by a board of managers composed of at least three managers who need not be partners.

The managers will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number and the duration of their office, which shall not exceed six years. The managers will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 15. Meetings of the board of managers**

The board of managers will appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the board of managers and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meetings of partners, if any.

The board of managers will meet upon call by its chairman. A meeting of the board of managers must be convened if any two managers so require.

The chairman of the board of managers will preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of partners, if any, except that in his absence the board of managers may appoint another manager and the general meeting of partners may appoint any other person as chairman pro tempore by the majority of the votes of the persons present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the board of managers shall be given. Any such notice shall specify the date, time and place of the meeting as well as the agenda.

The meeting may be held without prior notice, if all the managers are present or represented at the relevant meeting, or if all those managers who are neither present nor represented at the relevant meeting waived the notice by the consent in writing, by fax or by telegram. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every meeting of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or by telegram another manager as his proxy.

Any manager may also attend the meetings of the board of managers by telephone or by videoconference, provided all managers can hear and speak to each other. Any manager attending a meeting of the board of managers by telephone or by videoconference is deemed to be present. In that case, the meeting of the board of managers is deemed to be held at the registered office of the Company, if at least one manager is located at the registered office. If no manager is located at the registered office, the meeting is deemed to be held at such place where the chairman of the board of managers or the person replacing him for the concerned meeting is located. After a meeting by video conference or after a meeting attended by one or several managers by telephone, the chairman of the meeting will prepare the minutes of the meeting and circulate those minutes for signature to all the other directors who attended that meeting. Those signed minutes will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of the concerned meeting and shall be distributed by the chairman of the meeting to all the managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Resolutions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written resolution, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

#### **Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers**

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers or by any two managers.

#### **Art. 17. Powers of the board of managers**

The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

#### **Art. 18. Delegation of powers**

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

#### **Art. 19. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single partner or to the next general meeting.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such mat-

ters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 20. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 21. General meeting of the partners**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or, in the event that the Company is composed of not more than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's corporate capital.

**Art. 22. Minutes**

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year**

The financial year begins on October 21 and ends on October 20 of the following year.

**Art. 24. Balance-sheet**

Each year, on October 20, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 25. Allocation of profits**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided**

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

There now appeared Mr Robin Booth and Mr Rolf Weissenfeldt, prenamed, acting in their capacity as managers of the appearing company BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe in the name of and on behalf of said company for the one million two hundred sixty-seven thousand and sixty-seven (1,267,067) newly issued shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each and further declared in the name of and on behalf of the appearing company to entirely pay up the one million two hundred sixty-seven thousand and sixty-seven (1,267,067) new shares by contribution in kind consisting of part of all the assets and liabilities of BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption, such as reflected in the interim annual accounts as of October 17, 2001 and a chart showing the split of all the assets and liabilities dated October 17, 2001, that both documents, after having been signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration, which assets and liabilities are hereby transferred to and accepted by the Company and which are valued by the contributor at six hundred thirty-three million five hundred thirty-three thousand nine hundred and forty-eight Euro and sixty-five Cents (EUR 633,533,948.65).

The difference between the aggregate value of the contribution in kind and aggregate par value of the newly issued shares is allocated to the Company's premium account.

The appearing persons state that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability of the contributed assets and liabilities to the Company.

The appearing persons further state that the contributor will accomplish all formalities to transfer the legal ownership of the contributed assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the assets and liabilities contributed to the Company has been given to the undersigned notary by the interim annual accounts of the subscriber as of October 17, 2001, that, after having been signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration of the present deed.

*Pro Fisco*

On the date of this deed, BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, will contribute all its assets and liabilities to three newly incorporated companies with registered office in Luxembourg, named BBA US INVESTMENTS, S.à r.l., BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l. and BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

As the contribution in kind to the Company forms part of this contribution of all assets and liabilities of a company having its place of effective management and statutory seat in Luxembourg exclusively in exchange for newly issued shares in the capital of three newly formed companies having their place of effective management and statutory seat in Luxembourg, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs.

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on October 20, 2002.

*Extraordinary General Meeting*

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1. The numbers of the members of the board of managers is set at three (3), and the following managers are elected for a time period of six (6) years:

1. Mr Victor Elvinger, lawyer, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
2. Mr Rolf Weissenfeldt, director, residing in D-51467 Bergisch Gladbach, Germany, Mendelssohnstrasse, 5, and
3. Mr Robin Booth, chartered accountant, residing in Bedfordshire LU1 4EL, United Kingdom, The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington.

2. The address of the registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version and on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, représentée par deux de ses gérants, M. Robin Booth, expert-comptable, demeurant à The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington, Bedfordshire LU1 4EL, Royaume-Uni, et M. Rolf Weissenfeldt, administrateur, demeurant à D-51467 Bergisch Gladbach, Allemagne, Mendelssohnstrasse, 5.

Les comparants, agissant en leurs qualités de mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination**

La Société prend la dénomination sociale de BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est la prise de participation sous toute forme dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; acquérir des valeurs mobilières et titres par la prise de participations, la contribution, la souscription, l'acquisition ou l'option ferme, négociation ou de toute autre manière et notamment acquérir des brevets et des licences et gérer et mettre en valeur ceux-ci; prêter assistance à toutes entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, leur attribuer des prêts, des avances ou des garanties et finalement faire toute opération qui est directement ou indirecte-

ment liée à son objet, sans cependant tirer avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies).

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, dans tout domaine, qui sont directement ou indirectement liées à l'objet décrit ci-dessus et qui est utiles à l'accomplissement de celui-ci.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

#### **Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à six cent trente-trois millions cinq cent trente-trois mille cinq cents Euros (EUR 633.533.500), représenté par un million deux cent soixante-sept mille et soixante-sept (1.267.067) parts sociales d'une valeur de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associé(s).

#### **Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10. Cession de parts**

En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Art. 11. Formalités**

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

#### **Art. 12. Rachat des parts sociales**

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 14. Conseil de Gérance**

La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance**

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du conseil de gérance doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président du conseil de gérance présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera à la majorité des voix des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à la réunion, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion, de même que l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question ou à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de tous les gérants qui ne sont ni présents ni représentés à la réunion en question. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut également participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par le biais d'une conférence télévisée, à condition que tous les gérants puissent s'entendre et se parler entre eux. Chaque gérant participant à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou par le biais d'une conférence télévisée est censé être présent. Dans ce cas, la réunion du conseil de gérance est censée se tenir au siège social, si au moins un gérant s'y trouve. A défaut de gérant au siège social, la réunion est censée se tenir à l'endroit où se trouve le président du conseil de gérance ou la personne qui le remplace pour la réunion en question. Après une réunion du conseil de gérance par conférence télévisée ou après une réunion du conseil de gérance au cours de laquelle un ou plusieurs gérants ont participé par téléphone, le président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour signature aux autres gérants qui ont participé à cette réunion. Le procès-verbal signé constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le président de la réunion à tous les gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

**Art. 17. Pouvoirs du conseil de gérance**

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la loi sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs**

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 19. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoir aurait un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, il en avise le conseil de gérance et fait mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt opposé du gérant ou du fondé de pouvoir sont portés à la connaissance de l'associé unique ou de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions

actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 20. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Décisions de l'assemblée des associés**

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 22. Procès-verbaux**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 23. Année sociale**

L'année sociale commence le 21 octobre et finit le 20 octobre de l'année suivante.

**Art. 24. Bilan**

Chaque année, le 20 octobre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Ensuite, ont comparu M. Robin Booth et M. Rolf Weissenfeldt, prénommés, agissant dans leur qualité de gérants de BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, qui déclarent souscrire au nom et pour le compte de ladite société les un million deux cent soixante-sept mille et soixante-sept (1.267.067) parts sociales nouvellement créées d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune et libérer entièrement ces un million deux cent soixante-sept mille et soixante-sept (1.267.067) parts sociales, moyennant un apport en nature consistant en une partie de l'universalité de son patrimoine de BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, comme il résulte des comptes annuels intérimaires au 17 octobre 2001 et du tableau daté du 17 octobre 2001 reprenant la répartition de l'universalité du patrimoine, lesquels documents, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte aux fins de formalisation. Ces actifs et passifs, après évaluation par le souscripteur à six cent trente-trois millions cinq cent trente-trois mille neuf cent quarante-huit Euros et soixante-cinq centimes (EUR 633.533.948,65), sont par la présente transférés à la Société et acceptés par celle-ci.

La différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la somme totale des valeurs nominales des parts sociales nouvellement émises est affectée au compte de primes de la Société.

Les comparants déclarent que les actifs et passifs apportés en nature ne sont grevés ni d'un gage, ni d'un privilège et qu'il n'existe pas d'obstacles à la libre cessibilité de ces actifs et passifs à la Société.

Les comparants déclarent en plus, que le souscripteur accomplira toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété des actifs et passifs apportés à la Société.

La preuve, dans le chef du souscripteur, du titre de propriété des actifs et passifs apportés à la Société a été fournie au notaire instrumentaire moyennant les comptes annuels intérimaires du souscripteur au 17 octobre 2001, lesquels, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte aux fins de formalisation.

#### *Pro fisco*

En date du présent acte, BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée, apportera l'universalité de son patrimoine aux trois sociétés nouvellement constituées, ayant leur siège social à Luxembourg, nommées BBA US INVESTMENTS, S.à r.l., BBA ROW INVESTMENTS, S.à r.l. et BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Comme l'apport en nature fait partie de cet apport de l'universalité du patrimoine d'une société dont le siège de direction effective et le siège statutaire se situent à Luxembourg, exclusivement contre attribution d'actions de trois sociétés dont le siège de direction effective et le siège statutaire se situent à Luxembourg, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui stipule l'exemption du droit d'apport.

#### *Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 20 octobre 2002.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à trois (3) et les gérants suivants sont nommés pour une période de six (6) années:

1. M. Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

2. M. Rolf Weissenfeldt, administrateur, demeurant à D-51467 Bergisch Gladbach, Allemagne, Mendelssohnstrasse, 5, et

3. M. Robin Booth, expert comptable, demeurant à Bedfordshire LU1 4EL, Royaume-Uni, The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington.

2. Le siège social de la Société sera au L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Booth, R. Weissenfeldt, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

J. Elvinger.

(69965/211/514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2001.